

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 55**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action d'alphabétisation Langue Orale Active (LOA) : convention liant le Département  
des Bouches-du-Rhône et SCOP Adrep Formation

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413319866**

## PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une SCOP.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite SCOP.

Dans ce cadre, la SCOP ADREP FORMATION propose l'action intitulée « **Langue Orale Active** » (**L.O.A**) sur le territoire des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille. Cette action concerne 17 parcours de 525 heures, soit 8925 heures pour des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA), sachant que le nombre de personnes accompagnées peut être davantage important, le cas échéant, en fonction de la durée de parcours.

Elle s'adresse à un public souvent issu de multiples communautés étrangères. Ce dernier est souvent peu scolarisé ou analphabète. De surcroît, il s'agit de personnes demandeurs d'emploi rencontrant de réelles difficultés sociales récurrentes, freins avérés au développement de leur autonomie au sein de la société et à leur inscription au sein d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

L'action vise à mobiliser le public à travers 2 axes majeurs et complémentaires :

- 1) le développement de l'expression orale ;
- 2) la maîtrise de l'environnement socio-culturel.

Les objectifs de cette action visent à :

- favoriser l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle par l'enclenchement du processus de maîtrise de la langue française ;
- faciliter l'accès aux administrations et à l'environnement social et culturel ;
- acquérir une image positive de soi.

Par l'intermédiaire de la Plateforme Accueil/Diagnostic Linguistique et de Coordination, les personnes sont orientées sur l'action L.O.A. au regard de tests linguistiques préalables.

Les participants s'engagent ainsi sur une formation linguistique d'une durée moyenne de 525 heures sur 2,5 jours par semaine contenant les thématiques suivantes :

- l'atelier langage et communication (2 à 3 séances par semaine) ;
- l'atelier expression et compréhension de l'écrit (2 séances par semaine) ;
- le module d'initiation Internet (1 séance hebdomadaire) ;
- les sorties culturelles (Festival AFLAM, visites de la BMVR Alcazar...)

L'action proposée par la SCOP ADREP FORMATION consiste en animations d'ateliers de formation de base en faveur de publics peu francophones sur 2 séquences d'une heure et demie maximum par demi-journée. Chaque séquence s'appuie sur des cas concrets de la vie quotidienne tout en visant l'appropriation des connaissances dans une dynamique de groupe stimulante valorisant les progressions individuelles. Cette étape fondamentale permet la définition d'un parcours d'insertion (prestation d'accompagnement, action professionnalisante ou formation préparatoire à l'emploi).

Trois comités de suivi individuels sont organisés et assurent la mise en place d'une étape ultérieure dans le parcours du bénéficiaire.

A l'issue de la formation L.O.A, chaque stagiaire est invité pour un entretien de fin de formation et de validation de la poursuite de son parcours organisé par la Plateforme Linguistique.

Cette action favorise le développement de la compréhension orale et l'expression écrite du BRSA. Davantage autonome le bénéficiaire valide le cas échéant, en fin de parcours le DILF (Diplôme Initial de Langue Française).

**Le bilan final de l'action 2015** atteste que 37 BRSA ont participé à l'action (27 femmes pour 10 hommes). La majorité des BRSA sont issus du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille et se situent dans une fourchette d'âge de 35 à 44 ans.

Au-delà des freins linguistiques, l'action LOA a favorisé la résolution du mode de garde d'enfants avec des résultats encourageants. En effet, sur 5 BRSA, 3 ont résolu ce frein.

En fin de parcours, les participants sont orientés soit vers un perfectionnement linguistique soit vers un accompagnement au projet professionnel.

Sur les 23 personnes ayant terminé l'action à la fin de la convention, 13 ont eu un parcours dynamique, soit :

- 4 BRSA ont accédé à un emploi : 3 CDD supérieur à 6 mois et 1 contrat aidé ;
- 8 BRSA ont intégré une action linguistique dans le cadre d'une progression de leur parcours d'apprentissage ;
- 1 BRSA a intégré une action d'insertion sociale

L'intégralité des sortants de l'action ont obtenu le DILF.

**Le bilan intermédiaire de l'action 2016 arrêté au 30/09/2016**, soit à 8 mois d'intervention, atteste 29 BRSA ont participé à l'action.

Sur les 17 ayant terminé l'action, 10 ont eu un parcours complet et sont sortis de l'action avec une étape de parcours soit ;

- 2 personnes sont désormais salariées dans une entreprise de travail temporaire d'insertion ;
- 1 personne a intégré une action d'accompagnement socio-professionnelle ;
- 4 personnes ont une action d'insertion sociale ;
- 3 personnes, compte tenu de leurs difficultés importantes de compréhension ont été orientées sur une action de socialisation linguistique de droit commun.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 01/02/2017 au 31/01/18.

## PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il vous est proposé d'accorder à la SCOP ADREP FORMATION une subvention d'un montant de **26.500, 00 €** selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

| Organisme                                                                                                                                                                                                                                                              | Période                                | Territoire des PI | Nombre de parcours        | Montant de l'aide du Département 2017                                                                                          | N° Dossier                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                        |                   |                           | Cofinancement                                                                                                                  | N° GSU                                                                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                        |                   |                           | Montant de la subvention précédente (2016)                                                                                     | Date CTD                                                                                         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                        |                   |                           | Projet                                                                                                                         |                                                                                                  |
| <b>SCOP ADREP FORMATION</b><br><br><u>statut</u> : Société coopérative et participative<br><br><u>adresse</u> : Le Bel Ormeau<br>373, Avenue Jean Paul Coste BP<br>10536 - 13091 Aix-en-Provence<br>Cedex 02<br><br><u>Nom du Président</u> :<br>Monsieur Michel FAURE | 01/02/2017<br><br>au<br><br>31/01/2018 | Pôle 2            | 17 parcours de 525 heures | <b>26.500,00 €</b><br><br><u>Cofinancement</u> :<br>aucun<br><br><u>Montant financé en 2016</u> : 26.500,00 € pour 17 parcours | 2016.10/184<br><br>PAS DE GSU<br><br>09/12/2016<br><br>Renouvellement de la convention 2016/2017 |

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 26.500,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 22.861,00 €, soit 0.70 ETP de formateurs, 0.01 ETP de secrétaire et 0.02 ETP d'encadrement ;
- des frais de fonctionnement à hauteur de 3.639,00 €

La subvention de la collectivité couvre l'intégralité du coût de l'action. La Politique de la Ville finance, à hauteur de 4.000,00 €, quelques places d'accompagnement supplémentaires dont le coût n'a pas été intégré cette année dans le budget présenté.

La dépense d'un montant total de 26.500,00€ sera imputée sur le chapitre 017 du budget départemental.

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et Professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

